

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

portant fin de période probatoire et appellation sapeur 1ère classe du sapeur 2ème classe Jérémy MUSSA PERETTO du CIS LABRUGUIERE Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la partie réglementaire,

VU l'arrêté du 8 août 2013 relatif aux formations des sapeurspompiers volontaires,

VU l'avis du chef de centre en date du 15 juillet 2015,

VU l'engagement de sapeur pompier volontaire souscrit par Monsieur Jérémy MUSSA PERETTO en date du 1er mai 2014,

VU l'acquisition de la formation initiale en date du 24 avril 2015,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

ARRÊTE:

<u>Article 1er</u>: Il est mis fin à la période probatoire du sapeur 2ème classe Jérémy MUSSA PERETTO affecté au centre de secours de LABRUGUIERE, à compter du 1er mai 2015.

Article 2 : L'intéressé prend à la même date l'appellation de sapeur 1ère classe.

<u>Article 3</u>: M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

Certifié exécutoire compte tenu de la notification du :

A Albi le: 23 JUIL, 2015

Le président du conseil d'administration du SDIS

Michel BENOIT